

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du jeudi 06 octobre 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 28 septembre 2022

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL.

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Représentés: Madame Claudine HOUSELLE par Monsieur Philippe ROSSEEL, Monsieur Patrick MERAL par Monsieur Alain GRIFFE, Monsieur Thierry MARSILHAC par Madame Audrey BLANQUET

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Objet: Attribution du marché de fournitures de repas pour la cantine scolaire - DE_2022_080

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres lancé par la commune pour le marché de fournitures de repas.

Une seule offre a été déposée, il s'agit de celle du Conseil départemental du Cantal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne le marché de fournitures de repas au Conseil Départemental du Cantal ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,

Philippe ROSSEEL

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/11/2022
015-211500012-20221006-DE_2022_080-DE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 02/11/2022
publié le : 02/11/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/11/2022
015-211500012-20221006-DE_2022_080-DE